

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 juin 2019

ORIENTATION ET PROGRAMMATION SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 1933)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 70

présenté par

M. Naegelen, M. Brindeau, Mme Descamps, Mme Firmin Le Bodo, M. Herth, M. Lagarde,  
Mme Lemoine, Mme Magnier, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Warsmann et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE PREMIER****ANNEXE I**

Après l'alinéa 28, insérer l'alinéa suivant :

« La réserve de 3 % des crédits de la mission sécurité devra être supprimée au profit de la création d'une réserve de 3 % sur les seuls fonds manœuvrables de la mission afin de permettre la réintégration du montant différentiel dans les crédits effectifs. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Compte tenu des besoins financiers de la mission sécurité, il paraît en effet opportun de ne pas bloquer de manière excessive dans la réserve des crédits qui s'avèrent essentiels.